



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 27 février 2023**, à 20 h, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

**300, boulevard La Salle**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser la hauteur de l'enseigne du commerce Maxi installée sur la façade avant du centre commercial situé au 300, boulevard La Salle. L'enseigne possède une hauteur de 2,59 m, alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 1 m pour ce type de bâtiment.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 26 février 2023, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 27 février 2023 à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 9 février 2023

**Annick Tremblay, greffière  
et directrice des affaires juridiques**